

BIOMÉTHANISATION

Le panorama 2016 est disponible !

Dans le cadre de sa mission de Facilitateur Bioénergies pour la Wallonie, ValBiom vient d'édition le Panorama de la biométhanisation. Zoom sur ce secteur qui a connu en 2015 plus de stabilité et un climat législatif plus serein.

Valbiom



Pour plus de détails, le Panorama de la biométhanisation édition 2016 est disponible sur demande en envoyant un e-mail à info@valbiom.be. Si vous avez un projet de biométhanisation, ValBiom vous conseille et vous accompagne gratuitement dans la réalisation de votre projet.

La micro-biométhanisation est désormais bien installée en Wallonie, avec 11 unités en fonctionnement. De nombreux projets de biométhanisation visant la production d'énergie sont à l'étude, mais sans nouvelles concrétisations. 2016 a d'ailleurs vu certains de ces projets avancer, voire même commencer la construction. Quant à la production de biométhane et son injection dans les réseaux de gaz naturel, cela pourra bien-tôt être une réalité en Wallonie. Les réflexions qui ont émaillé 2015 devraient déboucher prochainement sur un Arrêté du Gouvernement wallon.

LE SECTEUR EN QUELQUES CHIFFRES

En 2015, 46 unités de biométhanisation sont en fonctionnement en Wallonie. Parmi celles-ci, 21 sont de type agricole, une traite des déchets organiques issus des déchets ménagers (collecte

en porte à porte), neuf sont accolées à des entreprises agroalimentaires (dont sept traitent les eaux de process), dix sont des CET (centres d'enfouissement techniques) dont on récupère le biogaz produit, et cinq traitent des boues de stations d'épuration (STEP).

Ces unités représentent une puissance électrique installée de 60 MW, et une puissance thermique de 120 MW. La biométhanisation a donc produit 198 GWh_{el} et 275 GWh_{th} en 2015. Parmi ceux-ci, 187 GWh_{el} ont été valorisés sur site ou revendus, tout comme 176 GWh_{th} (le solde étant consommé pour les besoins du process). Cela correspond à la consommation d'environ 50.000 ménages pour l'électricité, et 5.000 ménages pour la chaleur.

LA MICRO-BIOMÉTHANISATION FAIT SA PLACE EN WALLONIE

Il existe désormais onze unités de micro-biométhanisation, comprises entre 10 et 44 kW_{el}. En 2015, cinq ont été mises en service. Ces projets visent l'autonomie énergétique des fermes dans lesquelles les unités ont été installées. 2016 a également vu quelques projets émerger, mais avec la crise du secteur bovin, les investissements se sont ralentis.

DES UNITÉS DE PRODUCTION À L'ÉTUDE

Bien que de nombreux projets de biométhanisation visant la production d'énergie sont à l'étude, 2015 n'a pas vu émerger de nouvelles constructions. L'un des freins majeurs est le financement de ces projets. En effet, les banques restent frileuses pour le finan-

cement de ce type de projets, malgré les changements législatifs en 2014 qui auraient dû les rassurer.

UN CLIMAT LÉGISLATIF PLUS SEREIN

De la fin 2013 à mi-2014, de nombreuses législations avaient été modifiées. Le secteur de la biométhanisation agricole avait alerté les autorités de leur situation financière difficile, notamment en raison d'un effondrement du prix des certificats verts. Il en a résulté un plan de sauvetage pour les unités existantes, et une revalorisation du taux de certificats verts pour les nouveaux projets. Cela a permis le maintien des unités existantes, et la concrétisation de nouveaux projets en micro-biométhanisation.

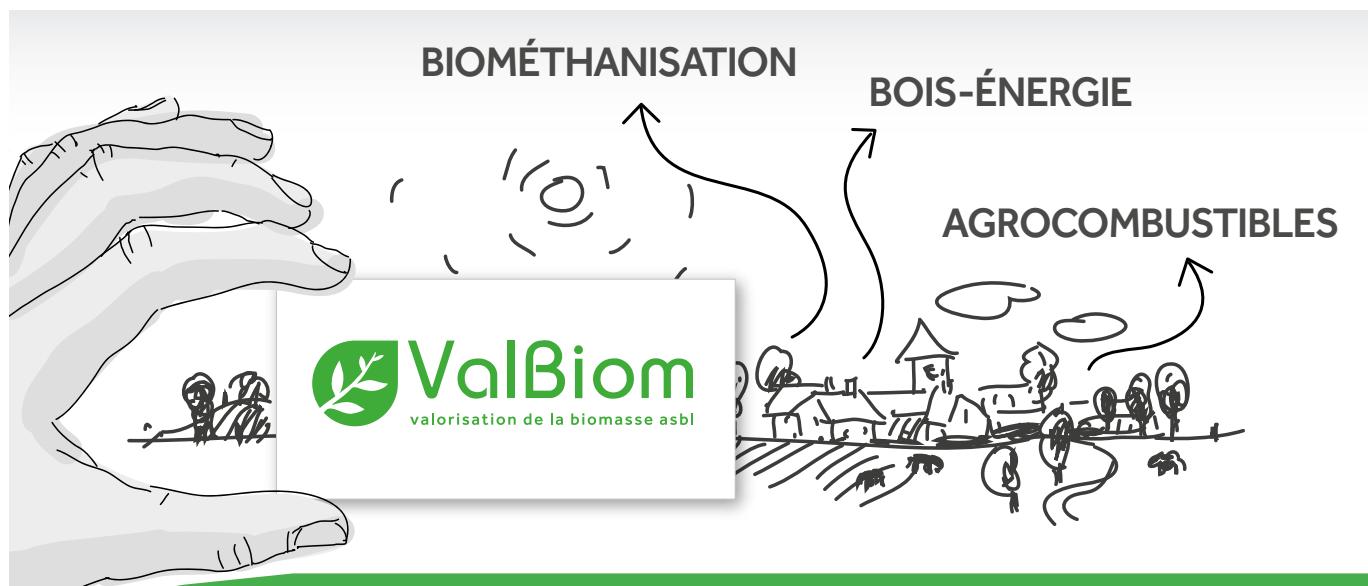
En parallèle, le Gouvernement wallon avait adapté les rubriques du permis d'environnement, avec la création d'une rubrique concernant plutôt les petits projets à la ferme, et en agrémentant la rubrique concernant les projets de plus grandes envergures de conditions sectorielles. Même si celles-ci ont été moyennement bien accueillies par le secteur, elles ont permis d'établir un socle commun pour les nouvelles unités. D'autres réflexions ont eu lieu, concernant notamment le Code de développement territorial, qui sera disponible début 2017.

LE BIOMÉTHANE EN RÉFLEXION

Grâce à différents projets, la faisabilité technique (pour le raccordement au réseau de gaz) et économique (soutien financier suffisant) est à l'étude en Wallonie. Le cadre législatif existe depuis plusieurs années, mais certains points devaient être éclaircis. De plus, la méthode de soutien doit être également validée. Une réflexion a donc été menée concernant l'injection de biométhane, qui a permis en 2016 d'aboutir à la rédaction d'un Arrêté du Gouvernement wallon, prochainement disponible.

Alice Dossogne - Attachée de presse
081 62 71 91 - 0498 13 69 27
a.dossogne@valbiom.be

Cécile Heneffe - Chef de projet biométhanisation
081 62 71 92 - 0488 17 21 18
c.heneffe@valbiom.be



ValBiom vous accompagne gratuitement dans la réalisation de votre projet

SUIVEZ-NOUS

www.valbiom.be
facebook.com/valbiom
twitter.com/valbiomasbl

CONTACTEZ-NOUS / DEVENEZ MEMBRE

081/ 62 71 84 info@valbiom.be
 Chaussée de Namur 146
 5030 Gembloux